



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **Le CALQ et les MRC investissent 765 000 \$ pour stimuler la création artistique en Abitibi-Témiscamingue**

**Rouyn-Noranda, le 21 novembre 2016** – Le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, les **MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or et du Témiscamingue**, les **villes d'Amos et de Rouyn-Noranda**, ainsi que le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue ont annoncé aujourd'hui la signature d'une **Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue**.

« Je me réjouis de cette entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et les acteurs municipaux de l'Abitibi-Témiscamingue qui investissent conjointement pour le dynamisme culturel de leur région et la qualité de vie de leurs citoyens. L'accès à la culture partout au Québec est une priorité pour notre gouvernement », a déclaré le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. **Luc Fortin**.

« Nous sommes fiers de cette entente conclue avec les forces vives de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se sont ralliées autour d'une conviction commune : les arts et la culture contribuent à l'essor de leur région. Avec ce soutien concerté, les artistes et les écrivains pourront participer davantage à la vitalité culturelle, sociale et économique de leur coin de pays », a mentionné **Anne-Marie Jean**, présidente-directrice générale du CALQ.

Les partenaires de la région ont pour leur part exprimé leur satisfaction en ces termes : « Nous sommes heureux de constater que les arts et la culture nous ont permis de nous solidariser pour la signature d'une entente avec le CALQ et ainsi permettre aux artistes et aux organismes de contribuer au développement de notre région. »

Un montant totalisant **765 000 \$**, réparti sur 3 ans (2016-2019), sera injecté par le CALQ, les MRC et les villes partenaires pour permettre l'attribution d'un soutien financier aux créateurs et aux organismes artistiques témiscabitiens. Selon les termes de l'entente, le CALQ apparie le montant de 382 500 \$ investi par les MRC et les villes partenaires, pour la mise en œuvre du *Programme de partenariat territorial de l'Abitibi-Témiscamingue 2016-2019*. Celui-ci permettra de soutenir des projets de création, de production ou de diffusion favorisant des liens entre les arts et la collectivité. Quant au rôle du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, il consiste à informer la communauté artistique de son territoire et à faire connaître les projets des artistes, des écrivains et des organismes soutenus dans le cadre du programme. Pour ce faire, une tournée d'information proposera des séances de travail partagé, de 9 h à 15 h, dans cinq villes, aux dates suivantes :

- La Motte : le 30 novembre, à la salle communautaire
- St-Eugène-de-Guigues : le 2 décembre, à l'ancienne école
- Val-d'Or : le 5 décembre, à la salle de conférence de la MRC de la Vallée-de-l'Or
- La Sarre : le 7 décembre, dans les locaux de la MRC d'Abitibi-Ouest
- Rouyn-Noranda : le 9 décembre, à l'Agora des Arts

Le *Programme de partenariat territorial de l’Abitibi-Témiscamingue* a pour objectif de stimuler la création artistique dans toute la région, de contribuer à l’essor et à la diffusion des artistes et des écrivains, ainsi que d’encourager les organismes artistiques structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l’extérieur. Il vise aussi à favoriser l’émergence et l’inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire.

Le programme, mis en œuvre par le CALQ, se décline en trois volets : le [soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#) (volet 1), le [soutien aux organismes artistiques professionnels](#) (volet 2) et le [soutien à la mobilité pour les artistes](#) (volet 3-A) et [pour les organismes](#) (volet 3-B). Les détails sont disponibles sur le site web du CALQ. La date limite d’inscription est fixée au **16 janvier 2017**.

### **À propos du CALQ**

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le CALQ, soutient dans toutes les régions du Québec la création, l’expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion et le rayonnement au Québec, au Canada et à l’étranger. Le CALQ est une société d’État financée par le ministère de la Culture et des Communications.

### **À propos du Conseil de la culture de l’Abitibi-Témiscamingue (CCAT)**

Fondé en 1976, le CCAT a pour mission de : rassembler les intervenants du milieu artistique et culturel de l’Abitibi-Témiscamingue pour définir les orientations du développement régional des arts et de la culture; promouvoir les réalisations et les particularités du milieu tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de la région; représenter et défendre les intérêts du milieu auprès des instances locales, régionales et nationales.

Liens :

[Site web du Conseil des arts et des lettres du Québec](#)

[Site web du Conseil de la culture de l’Abitibi-Témiscamingue](#)

– 30 –

#### **Source :**

**Madeleine Perron**

Directrice générale

Conseil de la culture de

l’Abitibi-Témiscamingue

Tél. : 1 877 764-9511, poste 25

#### **Renseignements :**

**Karine Côté**

Conseillère en communications

et à la promotion des arts et des lettres

Conseil des arts et des lettres du Québec

Tél. : 514 864-2930 ou 1 800-608-3350